

COMPAGNIE MERCOSUR GRECEMAR – CMG

Communiqué **annulant et remplaçant le précédent daté du même jour** Paris, le 22 juillet 2019 à **16h**

Changement de dénomination sociale

Division par cinq du nominal

Instauration d'un droit de vote double

Le Conseil d'administration de la Compagnie Minière GRECEMAR s'est réuni le 12 juillet 2019 aux fins de mettre en œuvre la délégation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 4 février 2019 qui a décidé de :

- Changer la dénomination sociale de La Société, actuellement "Compagnie Minière Grecepar", en "Compagnie Mercosur Grecepar".
- Fixer à 0,2€ la valeur nominale de chaque action et diviser ainsi le nominal par cinq, revenant à multiplier le nombre d'actions composant le capital de Compagnie Mercosur Grecepar par cinq, élevant le nombre de celles-ci à 30.798.785 actions pour un montant de capital social inchangé à 6.159.757 euros.
- Instituer un Droit de vote double réservé aux actionnaires justifiant d'une inscription au nominatif depuis au moins deux ans conformément aux dispositions de l'article L. 225-123 du Code de commerce.

Ces changements seront effectifs en date du 29 juillet 2019.

*

À propos de Compagnie Mercosur GRECEMAR – CMG (anciennement : Compagnie Minière GRECEMAR) : La SA Compagnie Mercosur GRECEMAR détient 100% du capital de GRECEMAR SA, société basée en Uruguay, spécialisée dans l'extraction de granit. La Compagnie Mercosur GRECEMAR est inscrite sur Euronext Access (anciennement Marché Libre) d'Euronext Paris SA depuis le 25 novembre 2015.

ISIN : FR0012991040 - Mnémonique : MLCMG - Code ICB : 1775 - General mining

Site internet : www.grecomar.com.uy

Contact : Dr Miguel LOINAZ : mloinaz@alsuruguay.com / +33 (0)6 48 5075 71

COMPAGNIE MERCOSUR GRECEMAR 6, Place de la Madeleine, 75008 Paris, France

*